Département des Pyrénées-Atlantiques
COMMUNE D'AUSSEVIELLE

Registre des arrêtés du Maire
Arrêté n° 29/2026

ARRETE MUNICIPAL
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune d'AUSSEVIELLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu la demande en date du 3 juin 2026 de Madame Eveline NOTTER à l'effet d'être autorisé à organiser un repas pour tous les habitants du quartier du lotissement « Les Gourgots » à l'occasion de la fête des voisins le samedi 4 juillet 2026,

Considérant que la fête des voisins au quartier les Gourgots génèrera la présence de nombreuses personnes (adultes et enfants) sur la voie communale dite allée des Gourgots,

Considérant qu'en conséquence, il convient de règlementer la circulation et le stationnement des véhicules sur cette voie,

ARRÊTE

Article 1er : Madame Eveline NOTTER est autorisée à occuper la partie de la voie communale allée des Gourgots située entre la petite place à gauche en bout de l'allée en vue d'installer des tables et des chaises pour l'organisation de la fête des voisins du quartier du lotissement «Les Gourgots » le samedi 4 juillet 2026 de 11 heures à 23 heures.

Dès l'achèvement de la manifestation, Madame Eveline NOTTER devra enlever tous matériels, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir, à ses frais, le site dans son état primitif.

Article 2e : Une signalisation appropriée sera mise en place par Madame Eveline NOTTER afin de permettre l'exécution du présent arrêté.

Article 3e : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4e : Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SERRES-CASTET
Monsieur le chef de la police municipale intercommunale 64000 PAU

Aussevielle, le 16 juin 2026

Le Maire,

MAIRIE D'AUSSEVIELLE * Pyrénées-Atlantiques *

David ANDRÉ